

Tao Lin

Trip

Psychédéliques, aliénation et changement

Essai traduit de l'anglais (États-Unis)

par CHARLES RECOURSÉ



Pourquoi les psychédéliques sont-ils illégaux ?

Le matin du 1^{er} mars 2016, un ascenseur me conduit au neuvième étage d'un immeuble de Chinatown, dans une salle d'audience au plafond étonnamment haut vu notre hauteur, où se trouvent déjà soixante à quatre-vingts personnes. Nous avons appris que deux grands jurys vont être constitués ce jour-là. Ceux d'entre nous qui ne seront pas choisis pourront rentrer chez eux ; les autres commenceront leur devoir citoyen. Soixante à soixante-dix pour cent des présents ont déjà refusé trois fois et ne peuvent donc plus s'y soustraire ; si on nous appelle, nous avons l'obligation d'aller nous asseoir avec les autres sélectionnés. Au moyen d'un globe en plastique rempli de papiers et actionné à la main comme dans une loterie, un homme appelle quarante-six noms d'une voix de présentateur télé qui nous amuse et, me semble-t-il, nous tranquillise. Je suis choisi, ainsi que vingt-deux autres résidents de Manhattan, pour

un grand jury qui va se spécialiser dans les affaires de stupéfiants.

J'ai refusé trois fois de participer à des jurys au cours des deux dernières années, et aujourd'hui – treize jours après le début de l'écriture de ce livre – je vais participer à un rare grand jury centré sur les drogues. J'y vois une coïncidence favorable à ce livre.

Nous redescendons, traversons la rue et entrons dans un autre immeuble, prenons un nouvel ascenseur, pénétrons dans une petite salle d'audience et nous installons là où nous allons passer les neuf jours suivants. Je suis défoncé, comme d'ordinaire, sous l'effet de l'ingestion d'un comestible au cannabis. Nous recevons l'édition 2015 du *Manuel du grand juré*, expliquant que seuls 29 000 des 574 000 jurés sélectionnés à New York l'ont été pour des grands jurys. Nous regardons des vidéos qui me paraissent surréalistes et parfois drôles. Au bout d'une heure, je commence à m'endormir. D'autres aussi semblent avoir du mal à rester éveillés dans ces grands fauteuils moelleux. Après le déjeuner, nous continuons à regarder des vidéos. Durant cette seconde séance, je ris quatre fois sans pouvoir me retenir alors que personne d'autre ne rit, mais je n'attire pas l'attention – probablement parce que mon rire est silencieux et que je reste immobile. Après les vidéos vient le moment d'entendre une première affaire.

Deux policiers nous apprennent qu'ils ont acheté des drogues à la personne accusée, sous couverture,

avec une équipe qui opère régulièrement de la sorte. Ensuite, nous devons voter.

Pour chaque chef d'accusation, nous nous prononçons en faveur ou non de l'inculpation. Selon nos manuels, un accusé ne peut être jugé pour un crime s'il n'a pas été inculpé par un grand jury. Nous votons pour faire peser les chefs d'accusation concernant les armes et la cocaïne, mais pas la marijuana. Après nous votons pour déterminer si nous voulons délibérer. Plus de onze personnes lèvent la main, soit la majorité, et la délibération débute.

Un homme dans le fond demande pourquoi nous avons rejeté la marijuana mais pas « un petit canif ». Il parle d'une manière qui semble chercher à pousser les autres jurés à rejeter également le chef d'accusation portant sur l'arme, mais j'ai l'impression qu'il déplore que nous ayons rejeté celui qui porte sur la marijuana.

Le juré à ma gauche, soit qu'il en fasse la même interprétation que moi ou qu'il en profite pour défendre la marijuana, dit que la marijuana n'a jamais tué personne. Un ou deux autres jurés s'expriment – nous reconnaissons que nous aurions dû délibérer *avant* de voter – et c'est ainsi que s'achèvent la délibération et cette première journée.

Les mots « marihuana » et « marijuana » se sont répandus dans les années 1930, une époque où les journaux publiaient des manchettes telles que, « Une herbe meurtrière trouvée sur toute la côte – Une fois récoltés, ces plants de marijuana

mortelle transformeront les enfants californiens en esclaves de la drogue » (1933), et où Henry Anslinger, premier directeur du Federal Bureau of Narcotics, ancêtre de la DEA fondé en 1930 quand le cannabis a été interdit dans vingt-quatre États, « dépeignait la marijuana comme une substance sinistre qui changeait les Mexicains et les Afro-Américains en satyres », écrit Martin E. Lee en 2012 dans *Smoke Signals*. Anslinger évitait d'employer le terme de « cannabis » car peu de gens « savaient que la marijuana, l'herbe que fumaient certains noirs et chicanos, n'était qu'une version allégée des médicaments au cannabis concentré que tout le monde prenait depuis l'enfance », ajoute Lee. En 1937, alors que le cannabis, qui vient du grec *kánnabis*, un mot vieux d'au moins deux mille cinq cents ans, était interdit dans trente-cinq États, le Marihuana Tax Act a prohibé la détention de cannabis au niveau fédéral. Lors de l'audience devant le législateur, Anslinger, qui cosignait la proposition de loi, a prononcé les phrases suivantes :

- Cette drogue est aussi vieille que la civilisation.
- Nous avons adopté la terminologie mexicaine et la nommons marihuana, qui signifie « se sentir bien ».
- En Inde, les toxicomanes peuvent s'en procurer sans ordonnance, et elle est connue sous le nom de « bhang » ou « ganja ».

- Il est impossible de dire à l'avance quels seront ses effets sur un individu donné.
- Elle est dangereuse pour le corps et l'esprit, et particulièrement dangereuse pour les natures criminelles car elle les libère de toute inhibition.
- Nous avons récemment appris qu'un garçon de quinze ans est devenu fou parce que, selon ce qu'a dit le médecin aux forces de police, il fumait des cigarettes à la marijuana.
- L'année dernière, l'État de Pennsylvanie en a détruit deux mille livres.
- Nous avons toujours pointé la Chine du doigt, et aujourd'hui la marijuana y est introduite en contrebande.
- Cette plante permet de fabriquer d'excellents cordages, et notre loi ne concerne pas la tige mûre lorsqu'elle est cultivée pour son chanvre.

Anslinger – qui est resté à la tête du FBN jusqu'à sa retraite en 1962 – s'est également montré aussi informatif que trompeur dans les documents soumis à l'enregistrement public de l'audition, avec des phrases telles que :

Cette plante était connue par les Grecs sous le nom de « nepenthe » et vantée dans *L'Odyssée* d'Homère.

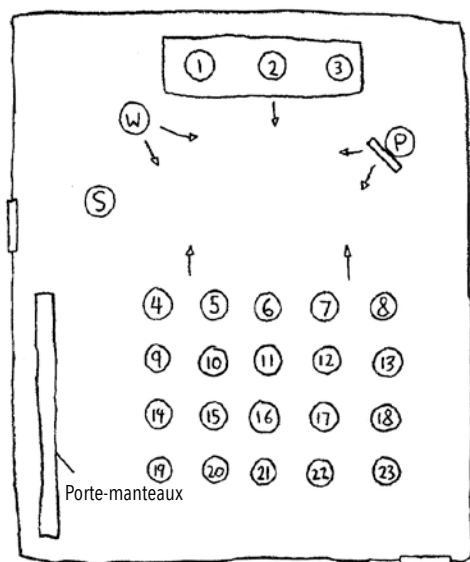
Dans l'argot des bas-fonds elle a des surnoms aussi pittoresques que « reefer », « muggles », « Indian hay », « hot hay » et « weed ».

Son usage est une cause fréquente de folie.

Le deuxième jour, nous entendons six ou huit affaires. Au début de chacune, le juge et son assistant quittent la salle; une sténographe entre et s'installe devant une machine à grosses touches caoutchoutées; un procureur entre à son tour et prononce le nom de la personne accusée, les chefs d'accusation, les témoins, les éventuels éléments de preuve qui vont nous être montrés, après quoi il sort et revient avec le premier témoin. Dans une des affaires que nous entendons ce matin – et que je relate pour son aspect représentatif –, le procureur revient avec un officier de police, qui paraît avoir un peu moins de trente ans. Notre « porte-parole » lui demande s'il jure de dire toute la vérité. Le policier jure et prend place dans le box.

Le procureur l'interroge et nous apprenons qu'il a acheté trois « galettes » de crack à l'accusé, dont nous ne connaissons que le nom. Le travail du procureur consiste à jouer les intermédiaires dans nos rapports avec les témoins, qui ne peuvent rien faire d'autre que de répondre à nos questions. Le procureur nous demande si nous avons d'autres questions. Nous n'en avons pas.

Le deuxième témoin – l’officier supérieur du premier – est appelé. Il nous apprend que le premier témoin lui a rapporté des drogues, testées comme étant du crack, qu’il a enregistrées au moyen d’un formulaire qui nous est projeté sur un écran. Le procureur demande à l’officier d’expliquer le fonctionnement du test.



Le procureur nous demande si nous avons des questions. Deux jurés lèvent la main, dont moi. Le procureur va voir Juré 12, qui lui demande de demander à l’officier s’il a testé les trois galettes. Le procureur retourne vers l’estrade et pose la question. L’officier répond qu’il n’en a testé qu’une seule. Le procureur regarde Juré 12, qui lève la main. Il va s’entretenir avec lui à voix basse, retourne à l’estrade

et demande pourquoi au policier. Le policier répond qu'il n'y a pas de raison, que c'est la procédure habituelle. Je ris un peu.

Le procureur vient me voir. Je suis Juré 5.

Je demande : « Comment a-t-il appris l'existence de l'accusé? »

Le procureur paraît dérouté.

« Comment il a appris l'existence de l'accusé? »

Une seconde plus tard, le procureur dit : « D'accord », va à l'estrade et demande au policier comment il a appris l'existence de l'accusé. Lorsque l'accusé lui a été amené menotté par le premier témoin, répond le policier. Le procureur me regarde, vient me voir, se penche vers moi. Je demande comment le premier policier, qui a acheté la drogue, a appris l'existence de l'accusé. Je suis curieux. Les minorités pauvres me semblent être des cibles plus probables que, par exemple, les étudiants vivant en cité universitaire.

Dans « Legalize It All », au sommaire du numéro d'avril 2016 de *Harper's Bazaar*, Dan Baum relate ce que l'ancien conseiller de Richard Nixon à l'Intérieur lui a dit en 1994 : « Pendant sa campagne, en 1968, et ensuite pendant sa présidence, Nixon avait deux ennemis : la gauche pacifiste et les noirs. Vous comprenez ce que je veux dire? On savait qu'on ne pourrait pas interdire d'être pacifiste ou noir, mais si on réussissait à associer dans l'opinion publique les hippies à la marijuana et les noirs à l'héroïne, et à les punir sévèrement, on pourrait désamorcer ces deux communautés. »

« Il ne va pas pouvoir vous dire ça », me dit le procureur.

J'ai un rire simple, jovial et je réponds « D'accord » en souriant. Manifestement mon rire ne dérange toujours pas les autres. Ce qui, pour moi, est un rire accentué ne fait que me hisser au niveau – voire un tout petit peu au-dessus – d'une personne normalement enjouée et ouverte. C'est l'œuvre du cannabis, et je lui en suis reconnaissant.

Deux autres jurés posent des questions, après quoi le témoin, le procureur et la sténographe sortent et nous votons pour déterminer si nous voulons délibérer. La proposition recueille moins de douze voix et nous passons donc à l'accusation de vente de crack. Quinze jurés votent en faveur d'une mise en accusation. La disposition des sièges permet aux vingt-deux autres jurés de voir mon vote, mais je ne peux quant à moi voir que six votes – à moins de me retourner, ce que je ne fais qu'une ou deux fois et qui me permet de voir huit ou neuf votes – et tous sont en faveur d'une mise en accusation. La personne qui est donc soupçonnée d'avoir vendu du crack et qui est actuellement en détention, où elle peut rester jusqu'à quarante-cinq jours, ira au procès où elle apprendra la peine qui lui sera appliquée.

Le Controlled Substances Act de 1970 répartit les « drogues, substances ou produits chimiques » en cinq niveaux. Les drogues ayant des effets psychédéliques – ou, selon la terminologie gouvernementale, les drogues « hallucinogènes » – appartiennent au

niveau I, signifiant qu'elles n'ont « pas d'usage médical actuel et un fort potentiel d'abus ». La Drug Enforcement Administration a été créée en 1973, sous Nixon, pour faire appliquer cette loi. Parmi les six exemples de drogues de catégorie I figurant sur le site de la DEA en 2017 –

héroïne, diéthylamide d'acide lysergique (LSD), marijuana (cannabis), 3,4-méthylènedioxyamphétamine (ecstasy), méthaqualone, peyotl

–, trois sont des psychédéliques (LSD, cannabis, peyotl), deux sont des plantes (cannabis, peyotl), au moins quatre ont un usage médical probable, et un seul (méthaqualone) a été fabriqué par des entreprises, avant que sa production ne soit interrompue en 1985 du fait d'un grand nombre de décès. En incluant trois psychédéliques et en évitant de mettre plus d'un représentant de toutes les autres catégories de drogues, la DEA semble vouloir dire que les psychédéliques sont la catégorie de drogues la plus inutile et destructrice, ce qui contredit absolument mon expérience. Aucun des exemples que donne la DEA pour les drogues de niveau IV (« faible potentiel d'abus et faible risque de dépendance ») n'est un psychédélique cultivable ou naturel; tous ces produits sont commercialisés par de grandes entreprises –

Xanax, Soma, Darvon, Darvocet, Valium, Ativan, Talwin, Ambien, Tramadol

– et la DEA s’abstient d’inclure le nom des molécules, se contentant des appellations commerciales, des noms propres conçus pour le marché. Sur les sept exemples donnés, sept sont des opiacés ou des benzodiazépines – deux des trois catégories de drogues qui, d’après mon expérience, ont le plus grand potentiel autodestructeur et le plus fort risque de dépendance (la troisième étant les amphétamines, qui appartiennent au niveau II), ce que confirment les statistiques : en 2016, le *New York Times* citait le chiffre de 43 982 overdoses fatales pour l’année 2013 – aucune n’étant due à la psilocybine, à la DMТ, à la salvia, au LSD ou au cannabis –, dont 22 767 dues à des médicaments sur ordonnance, à savoir 16 235 par opioïdes et 6 973 par benzodiazépines.

« Non, je ne dors pas là-bas », écris-je à ma mère à 6 h 04 le troisième jour, soit le 3 mars. Je me suis levé tôt pour travailler aux trois premiers chapitres de ce livre. « Je suis dans une salle d’audience au cinquième étage tous les jours de 10 h à 16 h 20 environ. On a une heure pour déjeuner et trois ou quatre pauses dans la journée. » Je dis à ma mère que « je vote “non” à toutes les affaires » parce que j’ai le sentiment que « ce serait perdre du temps et de l’argent de continuer ces affaires » et que, dès que l’affaire porte sur le cannabis, « une légère majorité » des jurés vote non.

Vers 11 heures le même jour, nous entendons la seule affaire sans lien avec les drogues, et voyons notre seul témoin qui ne soit pas policier – en l’occurrence

un employé d'une université. Nous apprenons que, cinq ans plus tôt, un étudiant a remboursé ses prêts en trois virements d'un montant total de 140 000 dollars, étalés sur deux ou trois mois, et émis par l'université elle-même. Le témoin ne sait pas exactement comment l'étudiant s'y est pris mais assure que la faille du système qui a permis ce crime a été réparée.

Nous sommes plus hardis dans cette affaire que dans les autres car, je pense, la majorité des jurés trouvaient malvenu ou incompréhensible d'interroger des officiers de police lorsqu'ils étaient opposés à des dealers. Là, nous posons six ou sept questions, qui ne nous permettent pas d'apprendre où se trouve actuellement l'accusé. En garde à vue? En train de profiter de la vie qu'offre un diplôme universitaire en croyant qu'il s'en est tiré? Treize jurés votent en faveur d'une mise en accusation.

L'illégalité des psychédéliques semble être en grande partie le résultat de l'influence croissante, au ^{xx}^e et au ^{xxi}^e siècles, des grandes entreprises, dont l'existence même requiert un accroissement régulier et continu de leur chiffre d'affaires et de leurs bénéfices, car leur unique fonction est de prendre de la valeur afin d'augmenter la valeur des titres et les dividendes des actionnaires.

Les entreprises existent depuis environ quatre siècles et demi, soit 0,16 pour cent du temps écoulé depuis l'apparition d'*Homo sapiens*. Je m'y suis intéressé quand j'étais enfant car les deux sociétés fondées par

mon père sont entrées en bourse en 1991 et 1999, et parce que mes parents ont développé une obsession pour les marchés boursiers, et ainsi j'ai lu le cours des actions cotées en cents et investi l'argent de mes parents. Une entreprise cotée en bourse peut soit croître soit s'effondrer et disparaître rapidement. Elle ne va jamais grandir puis commencer à redistribuer ses profits aux travailleurs et à s'assurer qu'elle ne nuit pas à l'environnement, à ses clients ou à des formes de vie futures – non pas parce qu'elle est malfaisante de nature, ou parce qu'elle ne le veut pas, mais parce que ce n'est pas une possibilité qui s'offre à elle. Ce type de structure ne peut survivre qu'en croissant toujours, et pour ce faire le seul moyen – par l'intermédiaire des décisions des conseils représentant les actionnaires, ou investisseurs, qui sont les détenteurs décentralisés de la société – consiste à renvoyer les directeurs, cadres et autres employés qui ne contribuent de manière substantielle à la hausse de la valeur du titre. Corollaire, opposer les employés de sociétés différentes, ou soutenir une société plutôt qu'une autre, n'a aucun effet sur l'entité métaphysique nommée « sociétés ».

L'industrie pharmaceutique – dont les dix plus grands acteurs, tous cotés en bourse, ont engrangé un chiffre d'affaires de 440 milliards de dollars en 2014, première année où le chiffre d'affaires total lié aux drogues légales dépassait le billion de dollars – perdrait probablement des dizaines, voire des centaines de milliards de dollars chaque année si les psychédéliques étaient légalisés, car des centaines de millions de

personnes pourraient trouver des produits abordables et durables – cannabis, psilocybine, DMT, salvia, LSD, mescaline et ibogaïne – qui soulageraient et/ou traiteraient efficacement dépression, angoisse, addiction, douleur, inflammation, insomnie, nausée, thanatophobie, épilepsie, cancer, asthme, démence, arthrite, fibromyalgie, migraine, état de stress post-traumatique, TOC, trouble de déficit de l'attention, syndrome de Tourette, ainsi que le savent ou le soupçonnent les utilisateurs de psychédéliques depuis des millénaires, les aborigènes depuis plus longtemps encore, et qui est confirmé par les conclusions de deux vagues de recherche scientifique depuis les années 1950, la seconde ayant commencé en 2006 à Johns Hopkins et à l'université de New York.

Le jour 4, nous manquons souvent de votes pour mettre en accusation ou pour rejeter. En effet, peu de jurés lèvent la main pour les chefs d'accusation concernant le cannabis, les armes (surtout des couteaux), les accessoires (balances, sachets en plastique) et la détention. Vu que la plupart des affaires comportent de la cocaïne, du crack et/ou de l'héroïne – qui sont manifestement impardonnables à nos yeux –, nos rejets sont relativement sans effet sur la peine. Par exemple, j'ai appris en ligne que la vente – ou la détention dans l'intention de vendre – d'une quantité allant jusqu'à 28 grammes d'une « préparation contenant du crack » est punissable d'une peine allant jusqu'à vingt ans d'emprisonnement et

un million de dollars d'amende. Dans la salle d'audience, on ne nous communique pas les sentences car elles relèvent du jury du procès. Notre travail se limite à inculper ou rejeter. Pour chaque chef d'accusation, nous votons d'abord pour inculper ; si moins de douze mains se lèvent, nous votons pour rejeter. Si, là encore, moins de douze mains se lèvent, le chef d'accusation demeure indéfini et le procureur pourra nous redemander de voter plus tard ou décider de porter l'affaire devant un autre grand jury.

À mon sens, si les psychédéliques sont interdits dans le monde entier depuis presque cinquante ans, c'est aussi parce que, sans surprise, la majorité des gens croient qu'ils sont non seulement vains et futiles, mais très dangereux. McKenna insistait sur la nature remarquablement bénigne des substances qu'il promouvait – parfois en les comparant à l'alcool, aux cigarettes, au sucre, à la cocaïne, à la caféine, même à la MDMA et à la kétamine, qui ne sont pas expérimentées depuis des millénaires. Il prônait particulièrement les substances naturelles – psilocybine, DMT, salvia, cannabis, ayahuasca – dont il avait pu éprouver l'absence de danger à court et long terme. Dans « *Psychedelics Before and After History* » (1987), il propose « trois tests à appliquer à un produit que l'on pense ingérer ».

- Provient-il d'une plante ou d'un champignon? (« Les plantes sont des systèmes biologiques, comme nous, et de ce fait elles

ne peuvent pas produire de substances qui nous soient totalement étrangères. »)

- A-t-il eu un usage chamanique? (« Si une substance est toxique, provoque une psychose, est mutagène ou favorise les tumeurs, elle aura été abandonnée depuis longtemps par les groupes humains qui les ont expérimentées. »)
- A-t-il une affinité avec la chimie du cerveau? (« Si, après avoir pris une drogue, le lendemain vous vous sentez vaseux, et le surlendemain à peu près bien, ce n'est pas une très bonne drogue; c'est une insulte au cerveau. »)

Il considère qu'on peut « probablement y aller » quand une drogue satisfait au moins deux critères. « C'est le travail d'une vie, donc on va préférer des produits très efficaces concernant l'expérience noétique, la plongée dans le numineux, mais qui permettent aussi d'être sur pied le lendemain. » Malgré cela, le *New York Times* a réussi à dire, dans sa nécrologie publiée en 2000, qu'il promouvait « des substances que nombre d'experts considèrent comme étant extrêmement dangereuses ». Trois paragraphes plus bas, après une citation élogieuse de Jerry Garcia, qualifiant McKenna de « seule personne qui ait essayé sérieusement d'objectiver l'expérience psychédélique », la nécrologie fait une nouvelle allusion aux experts – « Mais les experts de

la désintoxication ont attaqué McKenna pour avoir popularisé des substances dangereuses » – et cite un extrait d'une lettre de Judy Corman, vice-présidente d'un centre de désintoxication :

Le fait que Terence McKenna ait dit que le champignon psilocybe « est le mégaphone utilisé par un Autre extraterrestre, intergalactique, pour communiquer avec l'humanité » devrait nous interroger: le LSD n'a-t-il pas altéré ses facultés mentales?

La lettre de Corman, publiée par le *New York Times* le 9 mai 1993, fait passer pour une phrase de McKenna un extrait de son portrait dans le même journal, qui disait, une semaine plus tôt: « Il avance que le champignon psilocybe, *Stropharia cubensis*, n'est pas une forme de vie ordinaire, pas un humble champignon, mais en réalité le mégaphone utilisé par un Autre extraterrestre, intergalactique, pour communiquer avec l'humanité. » La lettre de Corman énumère des cas d'athlètes morts à cause de la cocaïne et soutient « que ce soit le LSD, la marijuana, la cocaïne ou l'héroïne, le message envoyé par le *Times* devrait être clair: tout abus de drogue est dangereux ».

Le cinquième jour, aucune affaire ne nous est soumise et un juré me demande si je suis Tao Lin, l'écrivain. Une partie de moi envisage de dire non, mais je réponds oui. La femme, Juré 11, une trentaine

d'années, me dit que sa sœur adore ce que je fais. Elle me demande si je vais raconter cette expérience de juré. Je réponds que, d'une manière ou d'une autre, que ce soit dans des carnets ou des livres, j'écris à peu près tout ce que je fais, donc ce sera probablement le cas. Je dis que, à mon avis, nous aurions dû laisser s'en tirer l'étudiant qui a remboursé son prêt avec l'argent de son université, et elle rit. Je lui dis cela en confiance car j'ai remarqué que, avec Juré 12, elle est de ceux qui posent le plus de questions – les deux personnes les plus impliquées, dont les décisions sont les moins automatiques, et qui souhaitent le plus délibérer.

Ce soir-là, dans mon studio, pour me distraire, j' imagine que Juré 11 est un agent de la CIA. Je passe aussi plusieurs minutes à réfléchir au « roman sur la CIA » dont j'aime caresser l'idée, un roman sur un auteur d'autobiographies qui soupçonne diverses personnes d'appartenir à la CIA. Nous sommes le 7 mars 2016, et à cette date je sais que la CIA a souvent eu recours à des agents infiltrés. J'ai lu entre autres la page Wikipedia de l'opération MKUltra, mais aucun livre entier ni document officiel. Par la suite, dans le cadre de ce livre, je ferai huit mois de recherches et découvrirai des liens entre CIA, LSD, suicide et homicide allant dans le sens de McKenna pour qui les psychédéliques sont interdits non pas parce que le gouvernement veut nous protéger, mais parce qu'ils catalysent la dissidence intellectuelle.

Le 22 décembre 1974, le *New York Times* rapportait que, sous Nixon, la CIA a mené « une opération

de renseignement intérieur de grande ampleur et illécite contre le mouvement pacifiste ainsi que d'autres groupes dissidents ». Deux comités et une commission d'enquêtes ont été créés. Et ainsi, pendant l'été 1975, le public a appris l'existence du projet MKUltra, qui a eu divers noms entre 1950 et 1972, impliquait une trentaine d'institutions et organisait des expériences sur les « modifications comportementales » lors desquelles du LSD et autres drogues étaient administrés à des sujets non volontaires, originaires de « toutes les classes sociales, Amérindiens et étrangers » – c'est-à-dire tout le monde – sans examen ni suivi médical, ni même d'enregistrement. Au printemps 1977, d'autres informations ont été rendues publiques, révélant que au moins quatre-vingts institutions, parmi lesquelles quarante-quatre universités et douze hôpitaux ou cliniques, y avaient contribué. Dans le cadre du Sous-projet 3 (sur 149), la CIA a donné à George H. White, qui travaillait au FBN sous les ordres d'Anslinger, quarante mille dollars par an pour tester le LSD sur des citoyens pris au hasard. White a établi des « planques », nom que leur donnait la CIA, à Greenwich Village, où il administrait en secret des doses de LSD à des cobayes, et à San Francisco, où il payait des prostituées pour qu'elles en administrent à leurs clients tandis qu'il observait derrière un miroir sans tain.

« Les autres expériences étaient tout aussi révoltantes », dit le sénateur Edward M. Kennedy dans ses remarques introductives à l'audition devant le sénat concernant MKUltra le 3 août 1977. « Par exemple,

des héroïnomanes se sont vu proposer une récompense en héroïne, s'ils acceptaient de participer à des expériences sur le LSD. » Kennedy ajoute ensuite que « le plus troublant est peut-être le fait que l'on ne sait pas quelle a été l'envergure des expérimentations sur des sujets humains. Les archives relatives à toutes ces activités ont été détruites en janvier 1973, sur instruction de Richard Helms, alors directeur de la CIA. » Geste aussi admirable que futile, Kennedy conclut alors que « le meilleur moyen de se prémunir contre des abus à venir est de conserver des archives complètes des abus du passé ».

J'ai aussi appris que la CIA n'a pas été la seule à tester le LSD sur des non-volontaires. En annexe de la transcription des trois heures et cinq minutes de cette audience, lors de laquelle ne se sont exprimés que des hommes, il y a un rapport long comme un petit roman, établi par le Comité sénatorial restreint sur les activités de renseignement, et intitulé « Testing and Use of Chemical and Biological Agents by the Intelligence Community ». Ce rapport décrit huit projets secrets, deux étant menés par l'armée. Dans le cadre du projet Derby Hat, en Extrême-Orient, l'armée s'est servie du LSD pour interroger sept personnes, dont, en 1962, un « homme soupçonné d'être un agent asiatique » qui a reçu une dose de 6 microgrammes de LSD par kilo (soit l'équivalent de 2,5 buvards pour une personne pesant 70 kg) un matin à 10 h 35, avant d'être « conduit à la table d'interrogatoire » à 12 h 20 et interrogé jusqu'à 3 h 30 du matin.

De même que l'audition elle-même – qui a vu défiler sept employés et ex-employés de la CIA, dont Stansfield Turner qui a dit: « Je me permets de vous rappeler que les événements liés à MKUltra ont eu lieu il y a entre douze à vingt-cinq ans », qui était à la tête de la CIA depuis seulement cinq mois et n'était séparé de Richard Helms que par trois personnes –, j'ai trouvé le rapport du Sénat à la fois drôle et sinistre. Les deux phrases de ce rapport qui sont restées le mieux gravées dans mon crâne sont extraites d'une « longue étude interne » rendue publique par l'armée en 1959. Cette étude analyse les données issues d'expériences avec le LSD sur plus d'un millier de soldats depuis 1955 et conclut :

Il n'y a pas eu un seul cas d'effet résiduel nocif. L'étude de la prolifique littérature scientifique sur le LSD-25 et des communications personnelles entre le personnel de l'us Army Chemical Corps et d'autres chercheurs de ce champ n'a pas pu faire émerger un seul exemple authentique de changement irréversible causé par la drogue chez un être humain normal.

Cette découverte importante sur l'absence de danger du LSD, rapportée dans un document militaire interne, confirme mes expériences de personne émotionnellement instable, sujette à divers problèmes mentaux, qui a consommé du LSD au moins huit fois depuis 2010 à des doses mesurées de 20, 25, 37,5, 40, 50, 70, 87,5, 100 et 150 microgrammes – ainsi que d'autres, plus élevées et

non mesurées – avec des effets qui m’ont toujours paru positifs et sains. Mais en 1977, le LSD était déjà classé depuis sept ans parmi les drogues de niveau I. Le rapport du Sénat commente ce désaccord entre l’armée et le gouvernement en arguant que les conclusions de l’armée se fondent sur des données incomplètes, car en 1959 on ignorait « les circonstances entourant la mort du D^r Olson » – un chercheur militaire dont la mort en 1953 est due, « au moins en partie » selon le rapport, au LSD.

Le sixième jour, nous n’avons pas non plus d’affaires. Dans la salle d’attente, nous nous reposons et faisons des choses sur notre téléphone ou notre ordinateur, que l’on nous a incités à apporter. Nous apprenons que l’autre jury sélectionné le premier jour est dans une salle d’audience juste à côté de cette pièce, où ils viennent parfois utiliser le micro-ondes. Nous émettons la théorie que les procureurs ont décrété que, vu notre faible taux de mise en accusation, il est plus malin – si l’objectif est d’obtenir des mises en accusation – d’essayer d’abord l’autre jury.

Dans une section intitulée « La mort du D^r Frank Olson », le rapport du Sénat aborde ensuite ce qu’il appelle « la conséquence la plus dramatique des expériences de la CIA sur le LSD ». Le 19 novembre 1953, alors qu’il s’est rendu dans la campagne du Maryland pour une « réunion de compte rendu et d’analyse », Frank Olson a sans le savoir ingéré

70 mg de LSD qu'un employé de la CIA, Robert Lashbrook, a versés dans une bouteille d'alcool. Sur les dix personnes présentes – sept militaires et trois membres de la CIA – huit furent dosées. Une vingtaine de minutes plus tard, Sidney Gottlieb, qui dirigeait MKUltra, informa le groupe qu'ils avaient ingéré du LSD. Cité par le rapport, Gottlieb dit qu'ils sont ensuite devenus « turbulents » et « incapables de continuer la réunion ou d'avoir une conversation sensée ». Le rapport poursuit : « Peu après cette expérience, Olson a montré des symptômes de paranoïa et de schizophrénie ». Après de multiples consultations auprès d'un médecin new-yorkais ayant une connaissance du LSD et les autorisations de la CIA, « il a été convenu qu'Olson devait être placé sous soins psychiatriques réguliers dans un établissement proche de chez lui » dans le Maryland. La nuit suivante, huit jours après avoir été dosé, Olson était dans une chambre au neuvième étage de l'Hôtel Statler, avec Lashbrook ; vers 2 h 30 du matin, il « s'est jeté dans le store et la fenêtre », d'après Lashbrook, qui a dit à la police qu'il ne savait pas pourquoi Olson s'était suicidé.

Dans les années 1950 et 1960, la CIA a expliqué qu'Olson, qui était spécialisé dans l'utilisation des micro-organismes pour la guerre biologique, avait mis fin à ses jours pour des raisons inconnues. Quand le monde a appris que le LSD y avait contribué, d'abord en 1975 avec la Commission Rockefeller puis en 1977 avec l'audition et le rapport, le cas Olson a servi durant les années 1980 et 1990

d'exemple de psychose et de suicide dus au LSD, et ce même dans des livres exposant les détails atroces de MKUltra dont la commission et l'audition ne faisaient pas état. Ainsi, *In the Sleep Room: The Story of the CIA Brainwashing Experiments in Canada* (1988) décrit que des sujets étaient placés en « sommeil chimique » pendant des semaines, entendaient jusqu'à cinq mille fois les mêmes discours émanant de casques de football américain ou d'oreillers parlants dans ce qui était appelé une « psychothérapie automatisée », recevaient contre leur gré des injections de LSD, et subissaient un « traitement de déformatage » à base d'électrochoc, qui effaçait leur mémoire.

Alors que, pendant des décennies, le monde a associé le LSD à la folie et au suicide du fait du cas Olson, l'étude de l'armée citée dans le rapport du Sénat en 1977 et qui estime le LSD sans danger est, elle, demeurée cachée, non discutée, et il semble qu'elle soit presque totalement tombée dans l'oubli. Une recherche Google, le 21 mars 2017, de la phrase « There has not been a single case of residual ill effect » (Il n'y a pas eu un seul cas d'effet résiduel nocif) a renvoyé quarante résultats, tous des reproductions de l'audition MKUltra, à l'exception d'un article – « Cluster Headache, Dreaming & Neurogenesis » (Migraine, rêve et neurogénèse) – autopublié en 2006 par Peter May, signifiant que cette phrase n'a été reproduite qu'une seule fois en quarante ans par une source trouvable via Google (journal, magazine, livre, blog...). L'article de May, qui avance que l'utilisation de la psilocybine et

autres psychédéliques pour traiter l'algie vasculaire de la face, reprend la citation de l'armée ainsi que des résumés d'autres études démontrant la relative innocuité des psychédéliques.

En effectuant des recherches sur Peter May, j'ai trouvé un article publié par *Nature Medicine* en 2006 qui le cite disant que les algies vasculaires de la face donnent « l'impression qu'on essaie de vous arracher un œil ». L'article les surnomme « migraines suicides » et dit qu'un grand nombre de personnes en souffrant ont découvert que « les drogues illégales étaient la seule solution ». C'est le cas de May et, je le sais, de mon ami Gian, qui commande du 5-MeO-DALT – un composé à 42 atomes créé par Alexander Shulgin en 2004 qui, étant un analogue d'un produit de niveau I ou II, peut être illégal lui aussi – en République tchèque depuis 2015 pour traiter ses migraines. Contrairement à Gian, Peter May n'avait aucune connaissance des psychédéliques quand, en 2002, après six mois de recherche, il les a essayés pour ses migraines – dont il souffrait depuis 1999 –, avec un succès immédiat que relate l'article de *Nature Medicine*, ajoutant qu'une personne sur mille souffre d'algie vasculaire de la face.

Des recherches approfondies sur Frank Olson m'ont appris que, en 1994, des éléments ont commencé à apparaître qui tendraient à prouver qu'il ne s'est pas suicidé, bien que le LSD ait tout de même pu être à l'origine de sa mort en lui inspirant l'idée de s'opposer à une atrocité. La même année, Eric Olson, qui avait neuf ans à la mort de son père,

a fait exhumer le corps de Frank Olson et a demandé une seconde autopsie. James Starrs, le médecin qui l'a réalisée, a conclu que le corps « montrait des traces manifestes d'homicide », absolvant le LSD et refusant ainsi l'unique argument du rapport sénatorial donnant tort à l'armée. En 2001, le *New York Times Magazine* a publié un article révélant que la veuve de Frank Olson, Alice, se rappelait que, dans les jours après qu'il avait été dosé, il était « aux prises avec un dilemme éthique » et « renfermé mais certainement pas psychotique » et que plusieurs mois auparavant, Olson avait pu confier à un psychiatre qu'il avait assisté à quelque chose d'horrible, peut-être une expérience mortelle. En outre, l'article relatait que, en 1997, la CIA a « déclassifié par inadvertance » un manuel d'assassinat des années 1950 grâce auquel Eric Olson avait appris ce que la CIA semblait avoir fait à son père – elle l'avait « laissé tomber ».

Le septième jour, toujours pas d'affaires. Durant un long déjeuner, je discute avec Juré 12 sur un banc près de Columbus Park. C'est un homme d'une soixantaine d'années, un ancien dramaturge qui a voté pour rejeter environ la moitié des chefs d'accusation. Je lui dis que je suis content de ne pas être entré parmi les premiers dans la salle d'audience, ce qui m'aurait obligé à prendre un des trois sièges surélevés face aux vingt autres jurés et à devenir secrétaire, porte-parole ou assistant du porte-parole. Nous évoquons Juré 8 – qui a toujours voté pour poursuivre et jamais pour délibérer et qui semble

s'impatiser quand les jurés posent des questions –, puis Juré 12 reçoit un appel de sa fille, qu'il doit rejoindre dans les environs. Après son départ, je regarde un écureuil déterrer, écosser et manger une cacahuète. Le soir, je note que je me suis amusé à « suspecter les deux jurés qui m'ont parlé de travailler en sous-main pour la CIA ».

« Si les psychédéliques sont interdits, ce n'est pas parce qu'un gouvernement bienveillant craint que vous ne sautiez par la fenêtre du deuxième étage », dit McKenna dans « Nature Is the Center of the Mandala » en 1987. « Si les psychédéliques sont interdits, c'est parce qu'ils dissolvent les structures d'opinion et les modèles de comportement et de traitement de l'information imposés par la culture dominante. Ils vous ouvrent à la possibilité que tout ce que vous savez soit faux. » C'est sur cet aspect qu'il insistait le plus, et on peut y voir le motif sous-tendant tous les autres qui sont évoqués dans ce chapitre. Les psychédéliques sont interdits parce qu'ils « catalysent la dissidence intellectuelle ». Ils incitent les consommateurs à interroger leur comportement, celui des autres, la raison pour laquelle les choses sont ce qu'elles sont, et tout cela en se mettant dans un état d'esprit ouvert au changement, à la nouveauté et au réexamen de l'histoire. McKenna observe que les sociétés – même démocratiques, et surtout les dominantes – ont de ce fait du mal à les accepter, et plus encore à les encourager, or nous vivons, à l'échelle globale, dans une société dominante.

Les termes de « partenariat » et de « domination » qu'emploie McKenna sont des emprunts à Riane Eisler qui, dans *Le Calice et l'Épée* (1987), suggère que derrière la « diversité apparente de la culture humaine » se cachent en réalité seulement deux modèles de société : la division ne s'opère pas entre communiste et capitaliste, matriarcal et patriarcal, religieux et séculaire ou aborigène et moderne, mais entre partenariat et domination. Dans le modèle de la domination, un sexe est placé en position de supériorité, ce qui pèse sur toutes les relations car cette supériorité porte sur « la différence la plus fondamentale de notre espèce ». Dans le modèle du partenariat, la diversité n'est pas synonyme d'infériorité ou de supériorité ; au lieu de catégoriser, elle lie. Les termes choisis par Eisler sont délibérément applicables aux deux sexes – n'importe quel humain peut incarner les valeurs de la domination. Le problème, selon elle, n'est pas « les hommes en tant que sexe », mais le modèle de la domination, dans lequel « l'épée est idéalisée ». Dans *Le Calice et l'Épée*, Eisler avance que ce modèle serait apparu il n'y a pas plus de cinq mille ans.

Le huitième jour, nous entendons une affaire et voyons, en caméra cachée, notre premier accusé, un homme noir qui vend de la cocaïne à un policier en civil dans un Dunkin Donuts. J'enregistre cette affaire grâce à la fonction dictaphone de mon téléphone. « Donc, si nous sommes prêts à voter sur ce chef d'accusation, je vais vous demander de lever

la main; bien, c'est l'unanimité », dit notre porte-parole. La simplicité de nos affaires – des policiers qui achètent ou trouvent des drogues – se prête peu à la délibération; sur les quinze à vingt affaires qui nous ont été présentées jusqu'ici, nous n'avons délibéré que trois ou quatre fois, brièvement, sans que tout le monde s'exprime, après quoi nous n'avons plus réuni assez de votes en faveur de la délibération. « Donc, concernant la vente de substance illicite, que les partisans d'une mise en accusation lèvent la main. » La porte-parole compte quinze mains levées sur vingt jurés. Juré 1, notre secrétaire, note le résultat du vote, puis sort annoncer au juge que nous nous sommes exprimés. Le juge entre et annonce une pause déjeuner jusqu'à 14 h 30.

Il y a au moins 35 000 ans, les humains d'Eurasie ont commencé à sculpter des figures féminines dans l'os, la pierre et l'ivoire. Le plus ancien exemple connu, la Vénus de Hohle Fels, a été découverte en Allemagne en 2009. De la taille d'une figue, âgée de 35 000 à 40 000 ans, cette figurine taillée dans une défense de mammouth a un anneau à la place de la tête, indiquant qu'elle aurait été portée en pendentif. L'archéologue Marija Gimbutas (1921-1994) estime dans son ouvrage posthume *The Living Goddesses* (1999) que nous avons découvert environ trois mille figures féminines et zoomorphiquement asexuées datant du Paléolithique supérieur, entre -40 000 et -12 000 ans, une période pour laquelle on n'a retrouvé aucune figurine masculine. La culture populaire et

la majorité des livres expliquent qu'elles sont, selon Eisler, soit des « équivalents primitifs à *Playboy* », soit des « expressions d'un culte primitif de la fertilité ».

L'interprétation sexuelle est illustrée par « *She's Still a Pin-Up after 35,000 Years* », un article publié sur NBCNews.com et citant l'archéologue Paul Mellars, dont les commentaires sur la Vénus ont été publiés dans le numéro de *Nature* annonçant la découverte : « Un *Playboy* paléolithique? Nous ne savons pas à quoi elle servait, mais sa taille indique qu'elle tenait dans le creux d'une main. » Cette idée se retrouve aussi dans *La Grotte des rêves perdus* de Werner Herzog (2010), qui a filmé les œuvres d'art de la grotte de Chauvet, en France, datées de -30 000 à -32 000 ans. Pour mieux comprendre l'unique représentation humaine figurant dans cette grotte – un dessin mi-humain mi-bison doté d'une paire de cuisses et d'une vulve –, le directeur des recherches montre une copie d'une figurine en calcaire âgée de 27 000 à 30 000 ans (avec un hexagramme caractéristique fait de bosses autour d'un ventre enceint) et explique que sa moitié inférieure rappelle la peinture murale. Ensuite la voix de Herzog vient couvrir la sienne : « Il semble qu'une certaine convention visuelle existe depuis bien avant *Alerte à Malibu*. » En 2010, je n'avais pas connaissance d'une religion ancienne dont la divinité serait une femme et, même si l'interprétation de Herzog me paraissait peu convaincante, je n'en avais pas de meilleure.

Quatre ans plus tard, en faisant des recherches sur ce sujet pour *Tao of Terence* – pour un article dans

lequel j'encourageais les gens à « fumer puis à lire *Le Calice et l'Épée* » –, j'ai commencé à me rendre compte que des personnes ayant une vie active, publique et pleine de sens (inscrite dans une famille et une tribu, dans un écosystème dense et symbiotique, qui cultivent, chassent et cuisinent, observent les étoiles, les saisons et les formes de vie) ne consacraient probablement pas des heures à sculpter un petit pendentif pour se masturber. Gimbutas, qui a écrit quatre livres sur la Déesse, observe que la « programmation culturelle moderne » nous fait associer nudité et excitation sexuelle, mais que le corps féminin a pu symboliser de nombreuses autres fonctions, parmi lesquelles « la procréation, l'éducation et l'amélioration de la vie ».

La lecture des ouvrages d'Eisler, Gimbutas et autres m'a convaincu, suivant leurs démonstrations, que ces figurines symbolisent la force de vie de l'univers en mettant en valeur les parties et les capacités propres au corps humain – et qu'elles suggèrent l'existence d'une divinité femme et d'une religion transculturelle apparue au Paléolithique supérieur, voire plus tôt encore. Une des raisons pour lesquelles les humains vénéraient une divinité femme était probablement que seules les femmes donnent la vie. Les humains préhistoriques, remarquant ce fait, ont naturellement développé une vision du monde qui en tenait compte. Dans *When God Was a Woman* (1976), la sculpteuse Merlin Stone (1931-2011) propose une autre explication au culte de divinités femmes pendant des dizaines de milliers d'années : citant les études de peuples

aborigènes réalisées notamment par James Frazer et Jacquetta Hawkes, elle écrit que « les premiers concepts religieux prirent probablement la forme d'un culte des ancêtres », par conséquent un culte de la mère car, le lien entre acte sexuel et reproduction n'ayant pas encore été établi, les humains ignoraient souvent qu'ils avaient un père.

Après le développement de l'agriculture dans le Croissant fertile il y a 10 000 à 12 000 ans, les humains d'une zone allant de l'Angleterre au Pakistan ont continué de créer des figurines féminines pendant au moins trois mille ans, alors qu'ils n'étaient plus nomades mais vivaient avec plusieurs milliers de leurs congénères dans des villes composées, comme Jéricho, de maisons en briques à fondations de pierres. C'est pendant la période néolithique, où l'égalité entre les sexes était « la norme », écrit Eisler, que sont apparues la plupart des technologies de la civilisation – culture, élevage, poterie, céramique, architecture mégalithique, métallurgie, véhicules à roues, textile, écriture. Eisler, née en Autriche en 1937 et qui a dû fuir l'invasion nazie, en parlait comme d'« un des secrets les mieux gardés de l'histoire » : le progrès est indépendant de la guerre.

Dans *Earliest Civilizations of the Near East* (1965), James Mellaart (1925-2002) identifie Çatalhöyük, ville fondée il y a 9 500 ans et habitée pendant environ deux mille ans, comme la culture la plus avancée et la plus grande cité de l'époque, ayant abrité jusqu'à huit mille personnes. Entre 1961 et 1963, Mellaart excave une petite partie de la colline principale de Çatalhöyük. Il

y découvre les traces d'une organisation matrilinéaire et matrilocale – la pièce où la femme s'asseyait, travaillait et dormait était systématiquement sur le côté est de la maison, tandis que celle de l'homme variait et était plus petite – et, grâce notamment à des figurines de pierre et d'argile et à des peintures murales, il apprend que la « divinité principale » de la ville était « une déesse montrée sous ses trois aspects, jeune femme, mère donnant la vie et vieille femme ». La notion de paternité existait probablement – une plaque de pierre montre, sur la gauche, un couple s'embrassant et, sur la droite, une femme tenant un enfant – et l'on fabriquait des figurines masculines (Mellaart en trouva huit, pour trente-trois féminines), mais le culte de la Déesse semblait demeurer la pratique la plus répandue. Selon Mellaart, au moins quarante des cent trente-neuf bâtiments exhumés étaient des sanctuaires, l'un comportant des dessins muraux de femmes donnant la vie, qui sont d'après Gimbutas « probablement un des événements que la religion néolithique sacralise le plus ». Sanctuaires, maisons et décharges formaient une ville égalitaire dépourvue de portes, de rues et de chef où l'on pénétrait exclusivement par des échelles depuis le toit des bâtiments.

Le motif artistique le plus courant à Çatalhöyük est la vache mâle, le taureau, que Mellaart interprète comme un symbole du « pouvoir masculin ». Gimbutas, elle, explique dans son travail que, chez les cultures pré-dominance d'Anatolie et d'Europe, et du fait de la ressemblance de son crâne et ses cornes, ou bucrane, avec l'utérus et les trompes de Fallope, le taureau symbolisait

la Déesse, représentait le devenir et la régénération. Dans *La Nourriture des dieux*, McKenna avance que la vache et le taureau symbolisaient à la fois la Déesse et le champignon car les habitants de Çatalhöyük reconnaissaient dans le champignon le « lien physique » avec la Déesse et, le champignon poussant dans la bouse de vache, ils y voyaient un produit du bétail, de même que le lait. Çatalhöyük a été abandonnée il y a environ 7500 ans pour une raison inconnue, après quoi une partie de ses habitants s'est probablement implantée en Crète, peut-être parce qu'elle sentait le développement de la violence sur le continent. Selon la théorie de McKenna, cette civilisation a été la dernière à avoir été continuellement façonnée par « la gnose des plantes hallucinogènes qui dissolvent les frontières ».

Le neuvième jour, un vendredi, Juré 11 me dit au revoir car elle ne sera pas là lundi, le dernier jour. Je me dis que c'est logique, si elle travaille pour la CIA ; son temps a un coût et ses priorités ont été revues. Il se peut qu'elle ou son chef ait trouvé que je ne suis pas très loquace – car je suis très concentré sur mon livre –, que ce n'était pas un bon investissement d'essayer d'obtenir mon amitié, et qu'il ait ensuite fallu trois jours de paperasserie pour la sortir du projet. Nous n'entendons aucune affaire ce jour-là.

Eisler et Gimbutas avancent que le modèle de la domination, qui existait auparavant de manière

équilibrée et contrôlée, est apparu sous une forme pérenne, totalisante et agressive il y a environ 7 000 ans. À cette époque, diverses populations venues du nord et régies par ce modèle – les cultures kourganes en Europe, les Louvites en Anatolie et les Hittites dans le Croissant fertile, rassemblés sous l'appellation d'Indo-Européens – ont commencé à envahir les civilisations qui vénéraient la Déesse, d'abord au Proche-Orient, puis en Anatolie et enfin, au gré d'une expansion vers l'ouest sur plusieurs millénaires, dans toute l'Europe. Leurs divinités étaient des hommes, ils avaient des chevaux et des chariots de guerre, leur organisation était hiérarchique, patrilinéaire, patrilocale et pastorale, leur peau était plus claire et ils étaient plus grands que les populations du sud. Ils associaient le noir à la mort, contrairement aux peuples qui leur préexistaient en Europe et en Anatolie – les Anciens Européens – pour qui le noir, selon Gimbutas dans *Le Langage de la déesse* (1989), était « la couleur de la fertilité, la couleur des grottes humides et du sol riche, du ventre de la Déesse où débute la vie ».

Les civilisations sumérienne et égyptienne, apparues entre -5 000 à -6 000 ans et « célébrées dans les manuels scolaires comme marquant les débuts de la civilisation occidentale », ainsi que l'écrit Eisler, vénéraient encore des divinités féminines, mais les divinités masculines commençaient à prendre le dessus. Aux environs de la Huitième Dynastie, il y a 3 600 ans, à une époque où les femmes avaient été exclues du clergé égyptien, plusieurs peuples du

Proche-Orient – où depuis des millénaires on révérait une divinité suprême féminine aux multiples noms – ont adopté une divinité masculine nommée Yahweh qui, d'après la Bible, a transmis ses lois à Moïse, lequel les a écrites et données aux Lévites, une tribu hébraïque. « Les plus choquantes de ces lois sont peut-être celles décrétant qu'une femme sera lapidée ou brûlée si elle perd sa virginité avant le mariage, ce qui n'était nulle part mentionné dans les autres codes juridiques de la région », écrit Stone, qui observe que la Bible a « volontairement passé sous silence » le sexe de la Déesse en la nommant Elohim – « qui, au masculin, se traduit par Dieu » –, ce que ne fait pas le Coran : « Allah ne tolère pas l'idolâtrie ; seuls les païens prient les femmes. »

Les Lévites, après avoir passé sous leur joug les onze autres tribus hébraïques, ont envahi Canaan – une région à peu près grande comme la Californie – et appliqué leurs lois aux survivants de leur carnage. « Et Josué frappa tout le pays, la montagne, le Midi, le bas pays, les pentes des montagnes et tous leurs rois ; il ne laissa échapper personne, vouant à l'interdit tout ce qui avait vie », raconte la Bible. Leurs lois visaient le culte de la Déesse car, dans les sociétés où il était pratiqué, les filles héritaient le nom, le titre et la propriété ; et car, même si le concept de paternité était connu depuis des millénaires, des femmes nommées *qadishtu* – « femmes saintes » – donnaient toujours naissance à des enfants sans père en vivant dans des temples-complexes où, allant et venant à leur guise, elles couchaient avec les hommes de leur

choix. C'était « probablement la motivation sous-jacente de la détestation du culte de la Déesse », écrit Stone, qui insiste sur le fait que le sexisme de ces lois n'était pas religieux mais politique, n'ayant rien à voir avec le mystère de la vie.

Après les invasions initiales, entre -7 000 à -4 800 ans, la religion de la Déesse a survécu et est restée, dans certains endroits, la religion du peuple durant plusieurs milliers d'années; ce n'est qu'au premier siècle, avec l'essor du christianisme, qu'elle a finalement été supprimée et presque oubliée. Pendant les deux millénaires suivants, les idées anti-partenariat fondées sur le culte de Yahweh ont continué de se répandre par le biais des Croisades, de l'Inquisition, des chasses aux sorcières, des clergés exclusivement masculins et, entre autres mêmes, du mythe d'Adam et Ève – dans lequel Yahweh punit absurdement la femme en l'obligeant à souffrir lors de l'accouchement et à se soumettre à l'homme. Il y a environ 350 ans, les États-Unis ont été fondés « sous l'autorité de Dieu » et 250 ans plus tard, les Américaines ont obtenu le droit de vote. Le 8 novembre 2016, à 7 h 30, le *New York Times* estimait à plus de quatre-vingts pour cent les chances que Hillary Clinton devienne présidente. À minuit, ce chiffre était tombé sous les cinq pour cent. Le lendemain matin, Donald Trump, sans doute le candidat incarnant le mieux le modèle de la domination pendant cette élection, était élu quarante-cinquième président masculin des États-Unis, pays qui, parmi 196 nations et 5 000 groupes aborigènes, a de loin

le budget militaire le plus élevé – trois fois plus que la Chine, qui occupe la deuxième place malgré une population quatre fois supérieure.

Avec ce récit en tête, les 4800 années écoulées peuvent être envisagées sous l'angle de la possibilité contradictoire, imprévisible, multiple, non garantie mais pas impensable d'une sortie de la surexpression du modèle de la domination – au lieu de la continuation désespérée d'une histoire cruelle et violente, tel que je le soupçonnais avant d'apprendre tout cela –, un modèle qui depuis 7000 ans efface preuves et souvenirs de la religion de la Déesse et d'un mode de vie fondé sur le partenariat.

Nous n'avons pas non plus d'affaires le dixième jour, qui est le premier où j'apporte mon ordinateur. Les jours précédents, j'ai révisé à la main des pages de ce livre et d'autres. Le troisième et le quatrième jour, j'ai lu LSD, *mon enfant terrible* (1980) d'Albert Hofmann, qui est né en 1906, a créé le LSD en 1938 à partir de l'acide lysergique, produit par l'ergot (un champignon du genre *Claviceps*), a répondu en 1976 à la question « Pour quels usages de médecine générale le LSD pourra-t-il être commercialisé à l'avenir ? » par « À très petites doses, peut-être 25 microgrammes, il pourrait servir d'euphorisant ou d'antidépresseur », et est mort en 2008. Chaque jour, j'ai consommé 0,3 g de cannabis sous forme comestible, sauf peut-être le huitième jour où j'ai pris la moitié d'un vieux buvard de LSD – environ 40 microgrammes – et le dixième où, sur le chemin de Chinatown, à 9 h 53,

j'ai pris l'autre moitié. Cette dose me permet de me sentir plus extraverti et curieux, et moins irrité que d'habitude. En me promenant pendant la pause déjeuner, je découvre une « mobilité remarquable » dans mes hanches et mes jambes, comme je l'écris à 14 h 08 dans notes.rtf. À 16 h 56, j'écris « Je me sens toujours lucide » dans mon studio, où je travaille au chapitre de ce livre consacré à la psilocybine, après quoi je fais des recherches sur l'inflammation et me couche à 22 h 32.

En tout, nous n'avons entendu que deux affaires portant sur des psychédéliques autres que le cannabis – en l'occurrence psilocybine et LSD. Dans les deux cas l'héroïne et/ou la cocaïne entraînent aussi en jeu et, sans surprise, nous avons voté en faveur d'une mise en accusation pour les quatre drogues sans délibérer. Le cannabis, qui peut être presque aussi puissant que la psilocybine et le LSD lorsqu'il est ingéré, est apparu dans presque toutes les affaires. Cette prédominance me reviendra à l'esprit quand je lirai « Legalize It All », un rapport publié un mois après la fin de notre grand jury ; ce rapport, sous-titré « How to Win the War on Drugs », cite le directeur de l'Union américaine pour les libertés civiles entre 1978 et 2001, selon qui « la guerre contre la drogue ne pourrait pas durer » si le cannabis était légalisé car la consommation « ridiculement peu élevée » des autres drogues ne pourrait justifier les sommes allouées à la police et aux prisons. Des recherches sur les prisons m'ont appris que seuls deux pays dans le monde comprenaient plus d'un million de prisonniers en

2015 : les États-Unis avec 2,15 millions et la Chine avec 1,65 million.

On ignore quand le modèle de la domination est devenu à ce point incontrôlable. Peut-être l'équilibre de l'espèce humaine est-il tellement précaire qu'une combinaison de facteurs apparemment bénins, tels que la domestication des chevaux, engendrant un avantage militaire et le désir d'une vie nomade, a fait pencher des sociétés entières vers le modèle de la domination. Et tandis que les sociétés abandonnaient la révérence envers les femmes pour vénérer le sexe le plus grand et donc le plus adapté à la guerre, les choses se sont détériorées davantage encore et le modèle du partenariat a été oublié. Dans *La Nourriture des dieux*, McKenna avance que l'équilibre était préservé par les psychédéliques et leur lien avec « l'archétype de la Déesse et, de là, avec le partenariat ».

Dans la société occidentale, un des derniers lieux de consommation des psychédéliques était Éleusis, en Grèce, où était pratiqué le plus célèbre des Mystères. Dans le monde gréco-romain, un Mystère était une religion dans laquelle « l'individu se voyait offrir une expérience de communication personnelle avec la divinité », écrit Carl Ruck dans *Sacred Mushrooms of the Goddess* (2006). On pense que le Mystère d'Éleusis a été pratiqué au grand jour pendant des millénaires par les Minoéens de Crète, une civilisation du partenariat, ou gylanie, qui a pu prendre ses racines à Çatalhöyük, après quoi sa

pratique est devenue semi-clandestine en migrant sur le continent il y a environ 3 500 ans – un demi-siècle après que, à mille kilomètres de là, Abraham a commencé à promouvoir Yahweh, selon une estimation de Merlin Stone. Mille neuf cents ans durant, les Athéniens qui parlaient grec et n'avaient jamais tué en dehors de la guerre ont pu faire l'expérience des Mystères d'Éleusis, dont les déesses étaient Déméter et Perséphone. L'accomplissement des Petits Mystères, en février, permettait aux candidats d'être initiés aux Grands Mystères, qui se déroulaient sur neuf jours en septembre et comprenaient une marche de plus de vingt kilomètres entre Athènes et Éleusis et une nuit à boire une mixture appelée *kykeon* dans un édifice, le *telestêrion*, qui, après de multiples reconstructions, a pu abriter des milliers de personnes et contenait une petite chambre dans laquelle les initiés entraient un par un.

Alaric le Wisigoth détruisit le *telestêrion* en -396, quatre ans après que l'empereur de Rome avait fait du christianisme la religion officielle de l'empire et interdit les Mystères d'Éleusis. Avant que l'expérience ne devienne illégale, Pythagore, Sophocle, Platon, Aristote, Cicéron et d'autres y burent le *kykeon* et écrivirent des récits positifs et émerveillés de leur voyage. Dans *The Road to Eleusis* (1978), Wasson, Hoffmann et Ruck émettent la théorie que le *kykeon* contenait un composé proche du LSD fabriqué à partir de l'ergot, qui pousse sur le seigle, l'orge et autres herbes. Wasson cite Aristide le Rhéteur, pour

qui l'expérience est « nouvelle, époustouflante, inaccessible à la cognition rationnelle ».

En mai, tandis que je travaille au chapitre DMT de ce livre, je croise un juré que j'ai vu pour la dernière fois en mars, le soir suivant la fin de notre jury; il marche dans la direction opposée à la mienne et me salue de la main. C'est lui qui, le premier jour, a demandé pourquoi nous mettions en accusation pour un couteau de poche. Cette fois nous nous arrêtons pour discuter.

Il me dit qu'il a oublié de me dire quelque chose la dernière fois: nous étions les deux seuls à nous prononcer pour le rejet de tous les chefs d'accusation. M'exposant ses motivations, il me dit qu'il a « étudié le droit et la philosophie » et laisse sa phrase en suspens. Il me demande ce que j'ai pensé de cette expérience. Je réponds que je l'ai trouvée bonne et productive. Plus les forces de police apprendront que les jurys rejettent les infractions liées au cannabis, moins elles chercheront à les porter devant la justice – à faire des arrestations, de la paperasse, aller à Chinatown, témoigner –, et plus les producteurs et vendeurs de cannabis apprendront que les jurys rejettent les mises en accusation, plus ils investiront dans la production et le marketing, et à terme le cannabis, à moins qu'il ne soit visé par une organisation ou une industrie pesant plusieurs milliards ou billions de dollars, pourra redevenir légal; et une fois légalisé le cannabis, psychédélique de base, les autres

pourront suivre. Mes votes allaient dans ce sens, c'est pourquoi je les trouvais productifs.

Nous sommes à Washington Square Park. Il me dit que, étant assis au dernier rang, il a vu tous les votes. Selon lui, la plupart des jurés semblaient avoir essayé de calquer leur vote sur celui de la majorité et avaient été de plus en plus nombreux à rejeter les chefs d'accusation liés au cannabis. Il est le seul juré que j'aie recroisé depuis la fin de notre jury; il paraît avoir envie de discuter un peu mais n'en fait rien, et nous nous disons au revoir.